



Version corrigée (20.11.2015): les corrections en rouge dans le fichier pdf

# Communiqué de presse

Embargo: 19.11.2015, 9:15

14 Santé

N° 0351-1510-70

Prise en charge médico-sociale en 2014

## Vivre en EMS coûte 8700 francs par mois

Neuchâtel, 19.11.2015 (OFS) – **Les coûts des établissements médico-sociaux (EMS) se sont élevés à 9,5 milliards de francs en 2014, soit 8700 francs par mois et par résident en moyenne. Presque deux tiers de ces coûts sont facturés aux personnes hébergées, alors que cantons et assureurs en financent 16% et 19%, respectivement. Les coûts des services d'aide et de soins à domicile (SASD) sont presque 5 fois plus bas que ceux des EMS (2 milliards de francs). Ce sont là quelques résultats de la statistique de l'aide et des soins à domicile et de celle des institutions médico-sociales 2014, réalisées par l'Office fédéral de la statistique (OFS).**

Sur les 9,5 milliards de coûts totaux des EMS en 2014, 5,4 milliards de prestations socio-hôtelière et 537 millions de participation aux coûts des soins ont été payés par les résidents. De leur côté, sur un total de 2 milliards de dépenses, les clients des SASD ont payé de leur poche 280,7 millions de francs pour les prestations d'aide (ménage, lessive, repas) et 68,8 millions de francs (+13,8% par rapport à 2013) à titre de participation aux coûts des soins. Cette participation s'additionne à la franchise et à la quote-part à payer pour l'assurance maladie. La quasi-totalité des cantons de Suisse latine (FR, VS, TI, GR, JU, NE) ainsi que Glaris n'exigent pas de participation des clients aux coûts des soins, les pouvoirs publics réglant la partie qui n'est pas prise en charge par les assureurs.

### 57% des 80 ans et plus recourent aux EMS ou aux SASD

En 2014, 268'715 personnes ont bénéficié de prestations de soins et/ou d'aide à domicile, soit quasiment le double du nombre de résidents en EMS (144'657). Les 80 ans et plus représentent la moitié de la clientèle des SASD et les deux tiers de celle des EMS. Sur 100 personnes âgées de 80 ans et plus, 27 ont reçu des soins à domicile et 30 ont effectué un long séjour dans un EMS. Le recours aux prestations des EMS augmente avec l'âge: 64% des 90 ans et plus sont en EMS.

### Une heure de soins à domicile par semaine contre 13 en EMS

Le nombre de personnes de 80 ans et plus bénéficiant de soins à domicile a augmenté moins fortement (+1,4%) que le volume d'heures de soins dispensées (+6,7%), signe probable que les SASD rencontrent des cas plus complexes. Les personnes soignées à domicile ont reçu chacune en

moyenne neuf minutes de soins journaliers, contre 110 pour celles résidant en EMS. Le nombre de personnes fréquentant un EMS pour un court séjour (31 jours en moyenne), par exemple pour soulager les proches aidants, est en hausse de 9% par rapport à 2013 et s'établissait à 21'960.

### **Les EMS romands proches de la saturation**

A l'exception de Bâle-Ville (+9,0%) et Soleure (+5,3%) qui ont aménagé de nouvelles places long séjour dans les EMS, les autres cantons affichent une stagnation, voire une diminution de leur offre. Le taux de places disponibles pour la population de 65 ans et plus diminue dans tous les cantons sauf dans les cantons de Bâle-Ville et Soleure, ainsi qu'à Zurich. Ce taux reste le plus haut en Suisse orientale (AR, GL, SH, plus de 90 places en EMS pour 1000 personnes de 65 ans et plus) et le plus bas dans une partie de la Suisse latine (VS, GE, VD, JU, TI) et à Bâle-Campagne (moins de 55 places). Le taux d'occupation dans certains cantons romands (VS, FR, JU, VD, GE) est supérieur à 98,3% (moyenne CH: 94,6%).

### **Plus forte croissance du personnel des SASD**

L'emploi dans les EMS a crû de 2,5% en 2014 pour atteindre 89'316 postes équivalents plein temps. Celui des SASD a connu une croissance plus marquée (+4,5%) et s'établissait à 18'782 postes. Pour les deux prestataires, le volume d'emploi a augmenté plus fortement que celui de la clientèle, signe d'un renforcement de l'encadrement des bénéficiaires.

Le secteur de la prise en charge médico-sociale totalise près de 35'000 postes de travail dans les institutions spécialisées dans la prise en charge de personnes avec handicap, problèmes de dépendance ou troubles psychosociaux. En 2014, ces institutions ont pris en charge 55'000 clients (+2,3% par rapport à 2013).

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE  
Service des médias

#### **Statistiques OFS de la prise en charge médico-sociale en institution et à domicile**

La statistique de l'aide et des soins à domicile récolte des données annuelles sur l'offre de prestations, le personnel, les personnes prises en charge, les prestations fournies, les charges et les recettes des fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile.

La statistique des institutions médico-sociales recueille des données concernant l'offre de l'institution, la clientèle hébergée, le personnel employé ainsi que la comptabilité des maisons pour personnes âgées, établissements médico-sociaux, institutions pour personnes avec handicap, établissements pour personnes dépendantes, établissements pour personnes avec troubles psychosociaux.

---

**Renseignements:**

Flavia Lazzeri, OFS, Section Santé, tél. : +41 58 463 61 28, e-mail : [flavia.lazzeri@bfs.admin.ch](mailto:flavia.lazzeri@bfs.admin.ch)

Anthony Francis, OFS, Section Santé, tél. : +41 58 463 61 94, e-mail : [anthony.francis@bfs.admin.ch](mailto:anthony.francis@bfs.admin.ch)

Service des médias OFS, tél. : +41 58 463 60 13, e-mail : [kom@bfs.admin.ch](mailto:kom@bfs.admin.ch)

---

**Offre en ligne:**

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse [www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch) > [Thèmes](#) > [14 - Santé](#)

La statistique compte pour vous. [www.la-statistique-compte.ch](http://www.la-statistique-compte.ch)

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: [www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch)

---

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.